

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 28 septembre 2021

Nombre de conseillers municipaux : 13 présents / 14 voix

Présents : MM. Sabrina Ancel, Gabriel Mossuz, Claude Mariotti, Arnaud Layat, Agnès Chatel, Nadia Chatel Louroz, Sandrine Collavet, Sandrine Delorenzi, Alexine Gay, François Gevaux, Philippe Maurice Demourieux, David Morel, Marc Sintès.

Absents excusés : Alain Doucet (procuration Claude Mariotti), Pelagia Casassus

Le conseil municipal désigne François Gevaux secrétaire de séance.

### 1) **Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation**

Mme le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Elle précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 à L.301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements à 40% de la base imposable de tous les immeubles à usage d'habitation.
- Charge Mme le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### 2) **Compte rendu de la réunion du CAUE**

Suite à la réunion du CAUE et à l'envoi du diaporama qui a été présenté par celui-ci, il en ressort que la priorité est de créer 3 nouvelles classes à partir 2025 et donc de déplacer la mairie.

Après débat, le conseil décide de faire venir un promoteur pour évaluer la cure, de contacter M. MOSSUZ Pierre – Henri pour discuter de l'OAP 1 et de l'avenir de l'Alpestre.